



Assemblée générale

Distr. générale
21 juillet 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 84 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport, établi conformément à la résolution [71/146](#) de l'Assemblée générale, une vue d'ensemble des progrès accomplis par le Secrétariat depuis le dernier rapport en date ([A/71/202](#)) dans la mise à jour du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. L'Assemblée est invitée à prendre des dispositions sur la base des conclusions figurant aux paragraphes 17 et 29.

* [A/72/150](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 71/146 de l'Assemblée générale. Il contient des renseignements sur les progrès accomplis par le Secrétariat depuis le dernier rapport en date (A/71/202) dans la mise à jour du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. On y trouvera un examen des mandats correspondants et du déroulement du travail de préparation de ces publications, qui se présentent sous formes imprimée et électronique, ainsi qu'une vue d'ensemble des ressources disponibles et des actuelles modalités de coopération avec les établissements universitaires, les experts associés, le personnel temporaire et les consultants, selon qu'il convient. L'Assemblée est invitée à prendre des dispositions sur la base des conclusions figurant aux paragraphes 17 et 29.

II. *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*

A. Mandat et établissement des suppléments du *Répertoire*

2. Le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* a été initialement demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 796 (VIII) du 27 novembre 1953. Il a pour objet d'apporter des informations sur l'application et l'interprétation par l'Organisation de chaque article de la Charte des Nations Unies, sous la forme d'un historique de l'élaboration des textes pertinents, contribuant à la connaissance et la compréhension de la Charte telle qu'elle est appliquée dans la pratique des organes des Nations Unies.

3. Le Secrétaire général ayant été invité, au paragraphe 13 de la résolution 71/146 de l'Assemblée générale, à prendre des mesures pour remédier à titre prioritaire au retard pris dans l'établissement du volume III du *Répertoire*, la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques, qui est chargée de coordonner la rédaction de l'ouvrage, s'est attachée à réduire sensiblement ce retard, notamment en ce qui concerne le volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9 (1985-1999). Des travaux de recherche et l'élaboration d'une étude sur l'Article 49 de la Charte des Nations Unies, qui avaient été confiés à un consultant, ont été achevés et l'étude sera présentée, pour examen final, au département auteur qui en est responsable, à savoir le Département des opérations de maintien de la paix. Une étude consacrée à l'Article 33 de la Charte, réalisée avec l'aide de stagiaires à la Division de la codification, a également été achevée et sera présentée, pour examen final, au département auteur qui en est responsable, à savoir le Département des affaires politiques. Chacune des dispositions précitées de la Charte fait l'objet d'une seule étude pour toute la période couverte par les trois suppléments, c'est à dire de 1985 à 1999.

4. Des progrès ont également été accomplis dans l'élaboration des études destinées à figurer dans le Supplément n^o 10 (2000-2009). Au cours de la période considérée, comme c'est le cas pour les Suppléments n^{os} 7 à 9, des travaux de recherche et l'élaboration d'une étude sur l'Article 49 de la Charte des Nations Unies ont été achevés et l'étude sera présentée, pour examen final, au département auteur qui en est responsable, à savoir le Département des opérations de maintien de la paix. Deux études sur les Articles 55 c) et 56 pour le volume IV ont également été menées à bien avec l'aide de stagiaires et seront soumises au département auteur responsable, à savoir le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, pour examen final. Le travail se poursuit également en ce qui concerne les

études sur les Articles 104 et 105 pour le volume VI, qui sont établies par le Bureau du Conseiller juridique, au sein du Bureau des affaires juridiques. En outre, le Département des affaires économiques et sociales se prépare à réaliser des études relevant de sa responsabilité pour les volumes II et IV du Supplément n° 10 (2000-2009).

5. Comme suite à la décision du Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte, prise en 2015, selon laquelle le Supplément n° 11 couvrirait la période 2010-2015 (voir [A/70/295](#), par. 5), la Division de la codification a continué de progresser, en coopération avec la Division des affaires maritimes et du droit de la mer et la Division du droit commercial international du Bureau des affaires juridiques, ainsi qu'avec le Bureau des affaires spatiales, dans l'élaboration d'une étude consacrée à l'alinéa a) du paragraphe 1) de l'Article 13 (dispositions relatives à la codification et au développement progressif du droit international) pour le volume II. En outre, deux études, concernant respectivement les Articles 100 et 101 et destinées à être publiées dans le volume VI, ont fait l'objet de recherches et été rédigées avec l'aide d'un consultant au Bureau de la gestion des ressources humaines; la première a été achevée et est à présent publiée sur le site Web du *Répertoire* tandis que la seconde est en cours d'examen par le Bureau de l'administration de la justice.

6. Comme c'est l'usage, le Département de l'information et la Bibliothèque Dag Hammarskjöld ont fourni un appui important aux travaux de recherche sur le *Répertoire*.

7. Au cours de la période considérée, la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques a également, en sa qualité de Coordonnateur pour la préparation de la publication, lancé un nouveau site Web du *Répertoire* qui, comme tous les autres sites Web qu'elle a récemment mis en place, est conçu pour être facile à utiliser, permettre d'imprimer sans difficulté les documents qu'il contient, être consultable par téléphone mobile et être accessible aux personnes handicapées.

8. À ce jour, l'état d'avancement de la publication est le suivant : 28 volumes ont été publiés¹ et 15 autres ont été achevés et sont actuellement en cours de traduction et de publication². En conséquence, sur les 56 volumes qui doivent composer la publication dans son ensemble (le *Répertoire* initial et les Suppléments n°s 1 à 11), 13 sont encore inachevés, dont 6 concernent le Supplément n° 11 (2010-2015) et ont été commencés (voir par. 4), 4 concernent le Supplément n° 10 (2000-2009) et sont à différents stades d'avancement (voir par. 3) et 3 correspondent au volume III des Suppléments n°s 7 à 9.

9. L'annexe I du présent rapport indique quels services du Secrétariat sont chargés d'élaborer des études sur les divers articles de la Charte destinées au *Répertoire*. L'annexe II contient des informations sur l'état d'avancement du *Répertoire*.

B. Mise en ligne des études figurant dans le *Répertoire*

10. Des études extraites des 43 volumes achevés, dont les 15 en cours de publication, sont disponibles sur le site Web de l'ONU dédié au *Répertoire* (<http://legal.un.org/repertory>). Les versions préliminaires de plusieurs études sur divers Articles pour le volume III des Suppléments n°s 7 à 9 ainsi que de

¹ Le *Répertoire* et ses Suppléments n°s 1 à 6 (1946-1984), soit 26 volumes en tout, et les volumes V et VI du Supplément n° 7 (1985-1988).

² Les volumes I, II et IV du Supplément n° 7 (1985-1988); les volumes I, II, IV, V et VI des Suppléments n°s 8 (1989-1994) et 9 (1995-1999); et les volumes I et II du Supplément n° 10 (2000-2009).

nombreuses études pour le Supplément n° 10, dont le texte définitif a été établi et qui figureront dans les volumes restant à achever, peuvent également être consultées sur le site Web. C'est également le cas des études nouvellement achevées qui figureront dans le Supplément n° 11. La version électronique du *Répertoire* comporte une fonction de recherche en texte intégral qui permet à l'utilisateur de rechercher instantanément un mot ou une combinaison de mots dans toutes les études et ce, dans les trois langues de la publication (anglais, espagnol et français).

11. Actuellement, toutes les études disponibles en anglais, qui, pour la plupart, sont également disponibles en espagnol et en français, sont en ligne sur Internet. Les études dont le texte définitif a été établi et qui sont en attente de publication sont mises en ligne dans la langue dans laquelle elles ont été rédigées (l'anglais pour la plupart et le français pour certaines). Le Secrétariat continuera de rendre accessibles sous forme électronique les trois versions linguistiques des études du *Répertoire* dont le texte définitif a été établi.

C. Coopération avec les établissements universitaires et concours d'experts associés

12. Alors que la coopération étroite qui s'est établie ces sept dernières années avec la faculté de droit de l'Université d'Ottawa reste active, la Division de la codification, soucieuse de relancer la coopération avec les établissements universitaires et de la diversifier d'un point de vue géographique, a, en sa qualité de coordonnateur de l'élaboration du *Répertoire*, demandé aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies de répertorier les établissements qui pourraient souhaiter contribuer à la préparation des études. En conséquence, la Division a eu des contacts préliminaires avec quatre universités : deux dans la région du Pacifique Sud, une dans la région Amérique latine et Caraïbes et une dans la région des États d'Europe occidentale et autres États.

13. En outre, conformément au paragraphe 11 de la résolution [71/146](#), dans laquelle l'Assemblée générale a réitéré son appel en faveur de la prise en charge, sur la base du volontariat et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour, entre autres, du *Répertoire*, la Division de la codification a, par une note verbale datée de décembre 2016, lancé un appel à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation. À ce jour, l'appel a abouti à des contacts préliminaires avec des représentants de la région du Pacifique Sud, d'une part, et de la région de l'Europe orientale, de l'autre.

D. Fonds d'affectation spéciale

14. Dans sa résolution [71/146](#), l'Assemblée générale a réitéré son appel à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale créé en application de sa résolution [59/44](#), afin de résorber l'arriéré de publication du *Répertoire*. Une note verbale a donc été adressée à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, leur rappelant qu'il était possible de verser des contributions volontaires au fonds et les invitant à porter la question du financement du *Répertoire* à l'attention d'institutions privées et de particuliers qui pourraient souhaiter y apporter leur concours. Le Secrétaire général note avec gratitude la contribution au fonds d'affectation spéciale reçue de la Turquie (10 000 dollars) depuis la publication de son précédent rapport le 25 juillet 2016.

15. Au cours de la période considérée, un consultant, financé par le fonds d'affectation spéciale, a travaillé à l'élaboration d'études sur l'Article 49 destinées au volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9 et du Supplément n° 10. Il est envisagé de

continuer de confier à des consultants l'élaboration d'études pour les volumes sur le point d'être achevés. Toute contribution supplémentaire au fonds d'affectation spéciale est vivement encouragée afin de permettre au Secrétariat de résorber le retard dans la publication du *Répertoire*.

E. Recommandations du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

16. Le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a examiné la question du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* à sa session tenue du 21 février au 1^{er} mars 2017. Au paragraphe 72 de son rapport (A/72/33), il a notamment recommandé à l'Assemblée générale, en ce qui concerne le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, de féliciter le Secrétaire général des progrès réalisés dans l'élaboration des études, notamment le recours au programme de stages des Nations Unies et la coopération avec les établissements universitaires à cette fin; de saluer l'appel invitant les États Membres à recenser les établissements universitaires ayant la capacité de contribuer à l'élaboration des études destinées au *Répertoire* et à en fournir les coordonnées; de prendre note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire*; de réitérer son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale afin d'aider le Secrétariat à éliminer effectivement l'arriéré, et de la prise en charge, sur la base du volontariat et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication; de demander au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mettre la publication à jour et la diffuser sous forme électronique dans toutes les langues dans lesquelles elle est publiée et d'accueillir avec intérêt la création d'un nouveau site Web, consacré au *Répertoire*; de noter avec préoccupation que le retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire*, bien que légèrement réduit, n'a pas été éliminé, et de demander au Secrétaire général de prendre des mesures pour y remédier à titre prioritaire, tout en le félicitant des progrès déjà accomplis sur cette voie; et de rappeler que le Secrétaire général est responsable de la qualité du *Répertoire*.

F. Conclusions

17. S'agissant du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale voudra peut-être :

a) Prendre note de l'état d'avancement de la publication, notamment des progrès accomplis dans l'élaboration des études du *Répertoire* et leur mise en ligne en trois langues (anglais, espagnol et français);

b) Étudier les recommandations du Comité spécial (voir par. 16) concernant l'intensification du recours au programme de stages de l'Organisation des Nations Unies et de la coopération avec les établissements universitaires aux fins de l'élaboration d'études; la recherche d'établissements universitaires pouvant contribuer à l'établissement d'études pour le *Répertoire*; les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire* aux fins d'aider le Secrétariat à éliminer effectivement cet arriéré; la prise en charge, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication; l'invitation faite au Secrétaire général de poursuivre ses

efforts pour mettre à jour la publication et la diffuser sous forme électronique dans toutes ses versions linguistiques, le bon accueil réservé à la mise en place d'un nouveau site Web pour le *Répertoire* et l'invitation à continuer de s'employer à remédier en priorité au retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire*; le rappel de la responsabilité du Secrétaire général en ce qui concerne la qualité du *Répertoire*;

c) Noter les progrès accomplis dans la résorption de l'arriéré grâce à l'utilisation du fonds d'affectation spéciale; et engager vivement les États à verser des contributions supplémentaires au fonds.

III. *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

A. Mandat et établissement du *Répertoire*

18. Le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, demandé initialement par l'Assemblée générale dans sa résolution 686 (VII) datée du 5 décembre 1952, continue de rendre compte de l'évolution de la pratique et des procédures suivies par le Conseil de sécurité dans le cadre de la Charte des Nations Unies et du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Dans sa résolution 71/146, la plus récente sur la question, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à suivre les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 de son rapport en date du 18 septembre 1952 (A/2170).

19. Au paragraphe 9 de sa résolution 71/146, l'Assemblée générale a félicité le Secrétaire général des progrès réalisés dans la mise à jour du *Répertoire*. Au paragraphe 12, elle a demandé au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mettre à jour le *Répertoire* et le diffuser sous forme électronique dans toutes les langues dans lesquelles il était publié.

20. Conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale, le Secrétariat a continué de progresser dans l'établissement de suppléments au *Répertoire*. Au cours de l'année écoulée, le Secrétariat a réalisé des progrès soutenus en ce qui concerne les périodes antérieures et établi le texte définitif du dix-neuvième Supplément (2014-2015). Les parties I, III, IV, V, IX et X de ce supplément ont été achevées et elles ont été publiées sous forme électronique dans une version préliminaire sur le site Web du Conseil de sécurité. Le Secrétariat est en train d'achever la rédaction des autres parties, à savoir les parties II, VI, VII et VIII, et il les publiera sous forme électronique au second semestre de 2017.

21. Le travail fondamental de préparation et de recherche nécessaire à l'élaboration du vingtième supplément (2016-2017) est mené à bien de façon systématique grâce à l'enregistrement en temps réel des décisions et de la pratique du Conseil de sécurité. Des solutions faisant appel à de nouvelles technologies sont exploitées pour assurer la rapidité et la précision de ce travail de recherche nécessaire en vue d'accélérer l'établissement du supplément. Le Secrétariat devrait en conséquence achever le processus de rédaction au début du troisième trimestre de 2018. Cet investissement dans de nouvelles technologies a été rendu possible grâce à un financement extrabudgétaire obtenu par le Secrétariat au cours de la période considérée.

22. Le Secrétariat a continué de s'employer sans relâche à élaborer le *Répertoire* avec diligence, en utilisant au mieux les ressources limitées dont il dispose. Malgré les difficultés qui continuent de se poser en ce qui concerne le travail d'édition, de traduction, d'indexation et de publication, les progrès considérables qui ont été accomplis dans l'exécution des tâches nécessaires et l'amélioration de la

coopération entre les différents services du Secrétariat responsables de ces différentes tâches ont permis de surmonter les contraintes pesant sur les ressources et de réduire les délais de publication des suppléments.

23. Grâce à la formation continue du personnel, à l'utilisation accrue du programme de stages de l'Organisation des Nations Unies, à la poursuite de l'élaboration de bases de données internes, à la mise en œuvre de nouvelles technologies et au travail systématique de collecte, d'analyse et de validation des données, le Secrétariat est mieux à même d'établir le *Répertoire* conformément à son mandat, en optimisant et améliorant les délais de publication tout en observant les normes les plus élevées d'exactitude et de contrôle de la qualité.

B. Mise en ligne des études figurant dans le *Répertoire*

24. Le Secrétariat a continué de mettre en ligne des versions préliminaires des suppléments déjà rédigés du *Répertoire* dans la section du site Web du Conseil de sécurité qui lui est consacrée, facilitant ainsi l'accès aux toutes dernières informations disponibles. Le site Web contient en outre toute une gamme d'outils de recherche permettant de consulter les données et informations qui ont été utilisées pour établir le *Répertoire*, tels que des tableaux et des graphiques représentant les mandats de l'ensemble des missions de maintien de la paix, des missions politiques et des missions de consolidation de la paix œuvrant actuellement sur le terrain, des informations concernant les sanctions et autres mesures restrictives autorisées par le Conseil, les dispositions pertinentes des décisions du Conseil sur des points transversaux de l'ordre du jour, à savoir les enfants et les conflits armés, les femmes et la paix et la sécurité, et la protection des civils, ainsi que le résumé annuel intitulé : « Highlights of Security Council practice » exposant les principaux éléments de la pratique du Conseil de sécurité. Au début de janvier 2017, l'édition de ce résumé couvrant l'année 2016 a été publiée dans un format interactif contenant des informations statistiques sur l'évolution de la pratique du Conseil en ce qui concerne les séances, les missions, l'ordre du jour, les décisions, le vote et les organes subsidiaires. Ces outils de recherche facilitent l'analyse systématique de la pratique du Conseil par les chercheurs et tous ceux qui s'intéressent aux travaux du Conseil. La fonction de recherche du site Web a été améliorée pour rendre l'utilisation de ces outils plus intuitive et plus efficace.

25. Le Secrétariat a également continué de s'acquitter de son rôle consultatif, notamment en fournissant des informations en réponse aux questions, qui lui sont adressées directement ou par la page du site Web du Conseil de sécurité consacrée au *Répertoire* concernant les pratiques actuelles et antérieures du Conseil et de ses organes subsidiaires. Durant la période considérée, il a répondu rapidement et avec précision à un nombre accru de demandes d'informations émanant d'États Membres, de fonctionnaires des Nations Unies et d'autres organisations internationales, d'organisations non gouvernementales, d'étudiants, d'universitaires, de chercheurs et du secteur privé. Il a lancé plusieurs programmes de sensibilisation et aidé les nouveaux membres du Conseil à se faire une idée plus précise de l'évolution des procédures, des pratiques et des méthodes de travail du Conseil.

C. Publication dans les différentes langues (sur papier et sous forme électronique)

26. Conformément à la résolution [55/222](#) de l'Assemblée générale, les douzième à seizième Suppléments (1993-2009) sont en ligne dans la section du site Web du Conseil de sécurité consacrée au *Répertoire*, dans toutes les langues officielles. Le

dix-septième Supplément (2010-2011) devrait être affiché d'ici à la fin de 2017. Différents services du Secrétariat continuent de tout faire pour mettre en ligne les derniers suppléments dans les six langues officielles dès qu'ils sont disponibles.

D. Ressources

27. L'établissement et la publication du *Répertoire* et la tenue de son site Web dans les six langues officielles n'auraient pas été possibles sans l'appui constant de l'Assemblée générale. Par ailleurs, en ces temps de contraintes financières, les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* demeurent un élément indispensable pour soutenir les progrès, maintenir le site Web du *Répertoire* et continuer de rendre plus accessibles les informations sur la pratique du Conseil de sécurité.

28. L'apport de ressources extrabudgétaires a permis au Secrétariat de conserver les services du personnel temporaire aidant à l'établissement du *Répertoire*. Depuis le rapport précédent, des contributions au fonds d'affectation spéciale ont été reçues de la Chine et de la Turquie. L'Italie s'est engagée à parrainer un expert associé au Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte, à compter de septembre 2017. En outre, la Chine a financé les services d'un expert associé au Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte, qui a apporté une contribution précieuse à l'avancement des travaux sur le *Répertoire*. Le Secrétaire général invite les États Membres à continuer d'appuyer par des contributions volontaires les travaux du Secrétariat afin qu'il puisse continuer à progresser dans cette voie.

E. Conclusions

29. **Pour ce qui est du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, compte tenu de ce qui précède et des recommandations faites par le Comité spécial à sa session tenue du 21 février au 1^{er} mars 2017, l'Assemblée générale voudra peut-être :**

a) **Prendre note des progrès accomplis dans la mise à jour du *Répertoire*;**

b) **Prendre note avec satisfaction des contributions versées par les États Membres au Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire*;**

c) **Réitérer son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour l'actualisation du *Répertoire* et de la prise en charge, sur la base du volontariat et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication;**

d) **Prier le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mettre à jour la publication et la diffuser sous forme électronique dans toutes ses versions linguistiques;**

e) **Réaffirmer que le Secrétaire général est responsable de la qualité du *Répertoire*, et le prier de continuer à suivre les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 de son rapport en date du 18 septembre 1952 (A/2170).**

Annexe I

Services du Secrétariat ayant la responsabilité première de l'élaboration des études sur les divers articles de la Charte des Nations Unies destinées à figurer dans le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*^a

<i>Département</i>	<i>Volume du Répertoire</i>
Bureau des affaires juridiques	Volume I : Articles 1 à 7 Volume II : Articles 13 1) a), 18, 19 et 22 Volume VI : Articles 92 à 99, 102 à 105 et 108 à 111
Département des affaires politiques	Volume II : Articles 10, 12, 13 1) a), 14 et 16
Département des opérations de maintien de la paix	Volume III : Articles 23 à 39 et 107
Bureau des affaires de désarmement	Volume V : Articles 73 à 85, 87 et 88
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	Volume III : Articles 40 à 54 et 106 Volume II : Article 11 Volume II : Articles 9, 15, 20 et 21 Volume IV : Articles 60, 61, 62 3) et 4), 65 à 69 et 72 Volume V : Articles 86 et 89 à 91
Département de la gestion	Volume II : Article 17 Volume VI : Articles 100 1) et 101
Département de la gestion et Bureau des affaires juridiques	Volume VI : Article 100 2)
Département des affaires économiques et sociales	Volume II : Articles 8 ^b et 13 1) b) et 2) Volume IV : Articles 55 a) et b), 57 à 59, 62 1), 63, 64, 70 et 71
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Volume II : Article 13 1) b) Volume IV : Articles 55 c), 56 et 62 2)
Bureau des affaires spatiales	Volume II : Article 13 1) a)

^a Cette répartition est le résultat de plusieurs décisions prises par le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte depuis 1996 et est soumise à l'examen de ce dernier.

^b Le Département de la gestion (Bureau de la gestion des ressources humaines) est responsable des études concernant l'Article 8 pour la période allant jusqu'à la fin de 1996. À partir de 1997, cette responsabilité incombe au Département des affaires économiques et sociales.

Annexe II

**État d'avancement du *Répertoire de la pratique suivie*
par les organes des Nations Unies
(juillet 2017)**

Volumes publiés et disponibles sur Internet	Volumes soumis pour publication et disponibles sur Internet	Études disponibles sur Internet (concernant des volumes non soumis pour publication)	Études en cours d'établissement ou d'examen
--	---	---	--

Note : L'organisation des études par volumes indiquée ci-après concerne les Suppléments n^{os} 6 à 11, et n'est pas la même pour le *Répertoire* initial et les Suppléments n^{os} 1 à 5.

Volumes, Articles	Répertoire initial	Suppléments										
		1	2	3	4	5	6 1979- 1984	7 1985- 1988	8 1989- 1994	9 1995- 1999	10 2000- 2009	11 2010- 2015
Volume I							I	I	I	I	I	
Articles 1, 2 1) à 3), 2 5), 2 6), 3, 5, 6, 7 et 8												
Articles 2 4), 2 7) et 4												
Volume II							II	II	II	II	II	
Articles 9 à 12 et 13 1) a) (première partie de la phrase), 13 1) b), 13 2) et 14 à 22												
Article 13 1) a) (deuxième partie de la phrase)												
Volume III							III	III	III	III	III	
Articles 23 (1, deuxième phrase) et 2)												
Articles 52 et 54												
Articles 23 (1, première phrase) et 3), 24 à 32, 33 2), 34, 35 (Assemblée générale et Conseil de sécurité), 36 à 40, 50 et 51												
Article 41												
Article 42												
Articles 33 1), 43 à 48 et 53												
Article 49												
Volume IV							IV	IV	IV	IV	IV	
Articles 55 a) et b), 57, 62 2) et 63												

Volumes, Articles	Répertoire initial	Suppléments										
		1	2	3	4	5	6 1979- 1984	7 1985- 1988	8 1989- 1994	9 1995- 1999	10 2000- 2009	11 2010- 2015
Articles 55 c) et 56												
Articles 58 à 62 (1, 3 et 4) et 64 à 72												
Volume V							V	V	V	V	V	
Article 73												
Articles 74 à 85, 87 et 88												
Articles 86 et 89 à 91												
Volume VI							VI	VI	VI	VI	VI	
Articles 92 à 95, 97, 98, 99, 102, 103 et 106 à 111												
Article 96												
Articles 100 et 101												
Articles 104 et 105												

Études élaborées de 1954 à 1980

Études élaborées de 1996 à 2017

Annexe III

État d'avancement du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* (juillet 2017)

Suppléments publiés et mis en ligne à l'adresse www.un.org/fr/sc/repertoire/	Version préliminaire disponible en ligne	Parties en cours d'établissement

A. État d'avancement des suppléments au *Répertoire* achevés

Supplément	État d'avancement	Langues
Répertoire initial et Suppléments I à IX (1946-1984)		Anglais, français
Suppléments X (1985-1988) et XI (1989-1992) ^a		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XII (1993-1995)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XIII (1996-1999)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe.
Supplément XIV (2000-2003)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe.
Supplément XV (2004-2007)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XVI (2008-2009)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XVII (2010-2011)		Anglais. Traduction dans les autres langues en cours
Supplément XVIII (2012-2013)		Anglais

^a Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 55/222, ces suppléments au *Répertoire* et les suppléments suivants doivent être publiés dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

B. État d'avancement des suppléments du *Répertoire* en cours d'établissement

	<i>Chapitres (questions institutionnelles et de procédure)</i>									
	<i>I</i> Généralités	<i>II</i> Règlement intérieur provisoire	<i>III</i> Buts et principes de la Charte	<i>IV</i> Relations avec les autres organes de l'ONU	<i>V</i> Fonctions et pouvoirs du Conseil de sécurité	<i>VI</i> Règlement pacifique des différends	<i>VII</i> Actions en cas de rupture de la paix	<i>VIII</i> Accords régionaux	<i>IX</i> Organes subsidiaires : comités/autres organes	<i>X</i> Organes subsidiaires : maintien de la paix et consolidation de la paix
Supplément XIX (2014-2015)										